

DEPARTEMENT
GARD

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE AUBORD N° D2024_18

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 030-213000201-20240408-D2024_18-BF

S²LOW

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au débat
19	19	17

Date de la convocation :
26/03/24

Date de l'affichage :
26/03/24

L'an deux mille vingt-quatre, et le 8 avril à 18 heures 30,
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Arnaud Beltrame
sous la présidence de M. BRUNDU André, Maire.

Présents :

Mesdames et Messieurs André Brundu, Jean-Jacques Andrieu, Pierre Philippe Carpentier,
Christian Carteyrade, Alain Courtois, Sylvie Devassine, Fabian Herrero, Josiane Julien, Lebois
Didier, Jean-Pierre Matini, Kati Moulet, Karine Noguera, Isabelle Pinon, Daniel Weyh.

Procurations :

Madame Françoise Turribio donne procuration à Madame Isabelle Pinon
Madame Isabelle Dos Reis donne procuration à Madame Kati Moulet
Monsieur Tricou Sébastien donne procuration à Monsieur Jean-Jacques Andrieu
Absentes excusées : Mesdames Mireille Gassier et Elodie Dolhadille Jansen

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire
de séance : Madame Isabelle PINON

Délibération n°D2024_18 : Vote du budget annexe 2024 du service « Eau et Assainissement » + Documents associés

Monsieur Carteyrade expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1 et suivants,
Vu l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
Vu le Décret n° 2016-834 du 24 juin 2016 relatif à la mise en ligne de documents budgétaires par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération,
Vu l'instruction comptable M49 applicable aux services publics industriels et commerciaux eau et assainissement,
Vu la note brève et synthétique associée au budget et présentée en commission des finances du 7 mars 2024,
Vu l'avis de la Commission Finances et les travaux préparatoires des 30 janvier 2024, 7 et 26 mars 2024,
Vu la présentation des orientations budgétaires 2024 en commission des finances les 7 et 26 mars 2024,
Vu la délibération n° D2024_07 en date du 19 février 2024 adoptant le Compte Administratif eau et assainissement de l'exercice 2023,

Vu la délibération n° D2024_09 en date du 19 février 2024 adoptant l'affectation des résultats 2023,
Le Conseil Municipal décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif eau et assainissement 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement à la somme de **525 156.61 €**,
- en section d'investissement à la somme de **860 042.50 €**.
- **LE CONSEIL MUNICIPAL approuve à l'unanimité**, le budget annexe de la régie eau et assainissement pour l'exercice 2024.

Le secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du

Le Maire,
André BRUNDU

